



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 15 juin 2010*

Réunion du comité syndical du 15 juin 2010



Le comité syndical s'est réuni le 15 juin 2010 à l'Abbaye de Valloires, Argoules, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Gérard MAISSE
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Jean-Pierre TETU

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion :

- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Dominique PROYART
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1 - Approbation des comptes-rendus des réunions du bureau et du comité syndical du 23 avril 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du bureau et du comité syndical qui se sont tenues le 23 avril 2010.

2 - Rapport d'Information - Désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2010, le Conseil Général de la Somme a procédé à la désignation de Monsieur Bernard DAVERGNE en lieu et place de Monsieur Pierre LINEATTE en tant que délégué titulaire et de Monsieur Pierre LINEATTE en lieu et place de Monsieur Jean-Jacques STOTER en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

3 - Commune de Lanchères - Vente des ruines de Poutrincourt

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité (Monsieur Maison ne prenant pas part au vote), d'autoriser le Président à vendre cette parcelle pour un prix de 8 000 € à Monsieur SERGHERAERT à la condition qu'il réalise sur ce site un lieu d'animation à vocation pédagogique ainsi que de mandater la SCP BUTEL SIGWALD pour la régularisation de cet acte de vente.

Marchés Publics

4 - Reproduction et impression sur tout support – Attribution des marchés

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir :

- pour le lot n°1 : l'offre de la Société ALPHAPRIM, économiquement la plus avantageuse
- pour le lot n°2 : l'offre de la Société YVERT,

et autorise le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

5 - Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Travaux portant sur la construction d'un pôle d'entretien extension du grand restaurant, création d'une salle pour le personnel et aménagements extérieurs Attribution de marchés

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 juin 2010 et autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Tranche ferme :

Lot 1 : gros œuvre (y compris démolitions et carrelage)

- ☛ *groupement BRUYERE / SCREG pour un montant de 300 402,81 € HT*

Lot 2 : Charpente – Menuiseries Bois – Parquets

- ☛ *QUIGNON pour un montant de 293 789,36 € HT*
- *option 1 : meuble réception restaurant : 4 770,80 € HT*
- *option 2 : habillage sous-face débord bâtiment existant : 4 356,36 € HT*

Lot 3 : Couverture Tuiles Terre Cuite

- ☛ *LECLERC pour un montant de 15 798,81 € HT*

Lot 4 : Etanchéité

- ☛ *Ets René PETIT pour un montant de 15 769,68 € HT*

Lot 5 : Menuiseries Aluminium

- ☛ *Concept Alu pour un montant de 34 728,00 € HT*

Lot 6 : Plâtrerie – Isolation

- ☛ *Simplifor pour un montant de 53 943,28 € HT*

Lot 7 : Peinture

- ☛ *Defosse pour un montant de 35 974,60 € HT*

Lot 8 : Electricité-Chauffage électrique-VMC

- ☛ *EPP pour un montant de 69 500,00 € HT*

Lot 9 : Plomberie sanitaire

- ☛ *Thomas pour un montant de 9 536,05 € HT*

Lot 10 : Plateforme Monte Handicapés

- ☛ *Arsandie pour un montant de 24 296,64 € HT*

Lot 11 : VRD

- ☛ *STPA pour un montant de 94 918,00 € HT (avec option n° 5 « enrobé végétal voie de service » : 32 641,50 € HT)*

Tranche conditionnelle :

Lot 11 : VRD – parking Gentilhommière

- ☛ *STPA pour un montant de 70 843,60 € HT*
 - + option 3 « fourreaux supplémentaires » :
2 536,95 € HT
 - + option 4 « éclairage complémentaire » :
8 687,80 € HT

ainsi qu'à signer tous les actes d'exécution s'y rapportant.

6 - Aménagement du quartier nord au Crotoy – Mission de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le candidat PINGAT – FOLIUS – EQS pour un montant de 43 979,50 € HT ainsi qu'à autoriser le Président à signer tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Service Finances

7 - Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur

Compte tenu de la réalité des missions effectivement exercées par le Receveur Percepteur au profit du Syndicat Mixte et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette demande et de lui accorder une indemnité de conseil dont le montant sera calculé conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983.

8 - Destination Baie de Somme – Ajustements de tarifs pour 2010

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de louer les peignoirs au tarif de 3 € par unité pour les saunas, hammam et bassins et de porter le prix du nouveau carnet de golf à 6,00 € (au lieu de 3,00 €).

9 - Décision modificative n° 1 au Budget Principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal au niveau du chapitre.

10 - Décision modificative n° 1 au Budget Annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

11 - Modification des régies de recettes de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux projets d'arrêtés constitutifs des régies de recettes modifiés aux articles 5 et 10 :

- . Aire Autoroutière de la Baie de Somme*
- . Aquaclub de Belle Dune*
- . Hôtel Restaurant du Cap Hornu*
- . Golf de Belle Dune*
- . Jardins de Valloires*
- . Parc du Marquenterre*

12 – Sortie d'inventaire du matériel UCE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à la sortie d'inventaire de ce matériel et sa reprise par la société UCE pour un montant global de 1 200 € HT.

Service Ressources Humaines

13 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme – Approbation de la convention

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à intervenir avec le Centre de Gestion, d'autoriser le Président à signer ladite convention avec effet au 1^{er} septembre 2010, d'inscrire les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité, soit 54 € par agent, et les éventuelles dépenses complémentaires demandées par le médecin du travail conformément à la réglementation en vigueur.

14 - Gestion du personnel

14/1 – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Somme :

- d'une part de créer, un poste de rédacteur à temps complet au tableau des effectifs, ce qui permettra cette nomination,*
- d'autre part, de supprimer dans le même mouvement un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.*

Destination Baie de Somme

Hôtel Restaurant du Cap Hornu

14/2 - Avenant à un contrat à Durée Indéterminée - Responsable d'exploitation du site

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui la nomme responsable de l'Hôtel Restaurant à compter du 1^{er} juillet 2010.

14/3 – Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée – Responsable du restaurant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant qui le nomme responsable du restaurant à compter du 1^{er} juillet 2010,

14/4 – Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée – Tronc commun - Comptable

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée qui nomme cet agent Comptable -statut Agent de Maîtrise-, à compter du 1^{er} juillet 2010.

14/5 – Activités nouvelles des sites de Destination Baie de Somme – Contrat à Durée Indéterminée – Tronc commun – Création d'un poste à temps partiel à la Direction de l'Aménagement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat à durée indéterminée à temps partiel.

15 - Subventions au Comité d'Entreprise

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à attribuer ces subventions au comité d'entreprise.

Service Gestion des Milieux Naturels

16 - Perspectives d'utilisation du cheptel de bovins et d'équins appartenant au Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'étudier les modalités de vente d'animaux vivants, sous forme de viande de boucherie ou bien sous forme d'animaux vivants et autorise le Président à soumettre des propositions pour approbation lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.

Service Environnement

17 - Rapport d'information – Etat d'avancement de l'Opération Grand Site – Baie de Somme

Service Aménagement

18 - Jardins de Valloires – Installation provisoire d'équipements pour le personnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, en préalable à des travaux d'extension de ce hangar, d'autoriser le Président à engager les démarches d'autorisations administratives nécessaires à l'implantation de nouveaux locaux provisoires offrant des conditions plus confortables de salle de détente, de réfectoire et de sanitaires, sur le parking, à solliciter une autorisation d'installation de structures temporaires, sur le parking, à engager des procédures de consultation de loueurs de locaux pour mise en concurrence, à signer les contrats de location, ainsi qu'à faire étudier et procéder aux travaux de raccordement VRD de ces structures.

19 - Zac du Royon – Belle Dune Centre – Promesse de Vente

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de promesse de vente au profit de la SNC Belle Dune Village, ci-annexé, ainsi que le cahier des dispositions dérogatoires au cahier des charges générales.

20 – Quelle alternative face à la mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 25 voix pour, 6 voix contre (MM. Lottin (2), Haussoulier (1), Boutin (1), Ducrocq(1), Gorriez (1)) et 3 abstentions (MM. Wadoux, Chatelain, Tison) autorise le Président :

- *à assurer la maîtrise d'ouvrage de ces études*
- *à solliciter le financement correspondant auprès de l'Etat, l'Union Européenne et l'Agence de l'Eau*
- *à se faire aider par un assistant à maîtrise d'ouvrage*
- *à constituer un groupe de travail associant les services du Département, de la Région et de l'Etat pour contribuer à la rédaction des cahiers des charges et au suivi de l'étude*
- *à lancer la consultation relative à ces missions et à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant conformément au Code des Marchés Publics.*

21 - Le Crotoy – Digue Jules Noiret - Gestion du Trait de Côte - Dunes bordières du marais - Plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide, à l'unanimité, de confirmer la délibération du 9 juillet 2004 et d'autoriser le Président à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme ainsi que de valider le programme de réfection de la Digue Jules Noiret et du cordon dunaire et d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour le montage financier du programme nécessaire au bouclage du dossier d'étude d'impact.

22 - Gestion du trait de côte : tempête des 28 février et 31 mars 2010

Afin de porter assistance aux communes concernées dans les meilleures conditions et dans la cadre de notre compétence relative à la gestion du trait de côte, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre toute disposition technique et financière nécessaire au bon avancement de ces différentes opérations et notamment de rechercher les financements, lancer les consultations et signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant, à assurer la maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 550 000 € HT, des travaux de première urgence à réaliser dans la commune d'Ault, dans le cadre de la procédure d'urgence prévue à l'article 35 du Code des Marchés Publics et selon le plan de financement prévu au présent rapport.

Service Communication

23 - Objectifs Zéro Carbone – VAP «Voiture à partager »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge la gestion de l'envoi de kit de co-voiturage et à encaisser la somme due pour couvrir les frais postaux.

Service Technique

24 - Aquaclub de Belle Dune - Approbation du plan d'organisation de la surveillance et des secours

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le plan d'organisation de la surveillance et des secours joint à la présente délibération.